

Investir dans un produit structuré, mode d'emploi

Publié le : 12/01/2018

Auteur : Olifan Group

Le rendement minimal de vos fonds en euros vous déprime et le niveau de risque des fonds actions vous paraît excessif? Vous pouvez vous tourner vers un produit structuré. A condition de bien en comprendre le mécanisme et les points de vigilance.

Un produit structuré est le plus souvent un titre de créance émis par une banque pour 1 à 10 ans ; mais il peut s'agir aussi d'un fonds. **Son rendement est conditionné à la performance d'une valeur de référence** qui peut être un indice (CAC 40, Eurostoxx 50...) ou plus rarement, un panier d'actions voire une seule action.

Selon l'évolution de cette valeur de référence, il donnera droit ou non à une distribution périodique de coupon. De même, le remboursement du capital investi dépendra de la performance de la valeur de référence.

Profiter en partie de la hausse d'un indice

Prenons un exemple : un produit structuré qui verse 1,5 % chaque trimestre, si l'Eurostoxx 50 n'a pas perdu plus de 30 % par rapport à son niveau initial. Et qui rembourse le capital investi au bout de dix ans si à cette date, l'Eurostoxx 50 n'a pas perdu plus de 50 %.

En lançant un tel produit, la banque fait un pari sur l'avenir. Elle estime que l'Eurostoxx 50 aura une progression moyenne supérieure aux 6 % de rendement

annuel qu'elle s'est engagée à verser.

Quant à l'épargnant, il vise la sécurité. Au lieu d'investir en actions pour profiter à plein de la hausse de l'indice, il profite en partie de cette hausse puisqu'il touchera 6% par an maximum. Mais il prend moins de risques.

La trop grande fragilité des anciens produits structurés

Pourquoi les produits structurés ont-ils défrayé la chronique il y a quelques années ? Parce que beaucoup avaient pour valeur de référence un portefeuille de quelques actions, voire une seule action.

Les variations de cours pouvaient être très violentes et l'épargnant supportait un risque élevé. Certains y ont laissé une partie de leur mise, d'où des procès retentissants.

Les produits structurés d'aujourd'hui sont beaucoup mieux cadrés, en particulier par l'Autorité des marchés financiers. Cela dit, l'épargnant avisé respectera trois points de vigilance.

Souscrivez auprès d'une grande banque

Le premier, c'est la **valeur de référence retenue par la banque**. Il doit s'agir d'un grand indice français, européen ou international. En cas de mauvaise conjoncture voire de krach, il sera beaucoup moins impacté qu'un indice limité à un secteur d'activité ou à des pays à l'économie instable.

Par ailleurs, il existe toujours des produits structurés dont la valeur de référence est un titre réputé, par exemple l'Oréal ou Total. Leur rendement peut atteindre 10 %, ce qui les rend très attrayants.

Pourtant, nous les déconseillons. Jouer un placement sur 5 ou 10 ans par rapport à une seule valeur de la cote, c'est prendre un risque démesuré.

Second point de vigilance, **l'identité de la banque émettrice**, en particulier si votre produit structuré est un titre de créance.

Souvenez-vous alors que vous prêtez de l'argent à cette banque. Vous estimez qu'elle a les reins assez solides pour vous rémunérer pendant le prêt et vous rembourser le capital à l'échéance. Là encore, pas de risque inutile : ne souscrivez qu'auprès de grandes banques internationales.

Pas de protection contre la perte en capital

Enfin, investir dans un produit structuré n'offre **pas forcément de protection contre le risque de perte en capital**. Aussi, lisez attentivement les conditions générales pour savoir si votre produit propose une garantie partielle ou totale.

En particulier, si vous avez souscrit un titre de créance, rappelez-vous que la banque s'engage à rembourser *sous conditions*. Même si ces conditions semblent confortables, elles comportent une part d'incertitude.

Reprenons l'exemple cité en début d'article : vous récupérez votre mise de départ si à l'échéance de dix ans, l'Eurostoxx 50 n'a pas perdu plus de 50 %.

Imaginons que l'Eurostoxx 50 se maintienne aux sommets pendant neuf ans, onze mois et vingt-neuf jours, et qu'il plonge de 50,01 % le lendemain en raison d'un événement géopolitique majeur. **L'épargnant ne récupérera pas sa mise**. Même s'il a touché 1,5 % par trimestre pendant 39 trimestres, il est largement perdant par rapport à un fonds en euros.

La sécurité du produit structuré est donc partielle, jamais totale. Il faut le savoir avant d'investir, pour y consacrer une part raisonnable de ses avoirs financiers. Je préconise généralement d'y consacrer 10 à 20 % de ses capitaux.

Par Olifan Group